



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 5 mars 2007*

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 6/03/2007

Reçu en Préfecture le :

**D - 20070093**

CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 5 mars Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE (*présent jusqu'à 16h45*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO,

**Excusés :**

M. Jean-Marc GAUZERE, Mme Christine CHARRAS, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jacques COLOMBIER,

***Coupe du monde de rugby. Volet promotion et accueil.  
Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux et  
l'Office de Tourisme de Bordeaux. Signature. Autorisation.***

M. Jean-Charles BRON Adjoint au Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la 6ème Coupe du Monde de Rugby, 3ème évènement sportif mondial, qui se tiendra en France à l'automne 2007, Bordeaux va accueillir 4 rencontres internationales et héberger les camps de base des équipes d'Irlande et du Canada pour toute la durée de la compétition.

Il s'agit là d'un évènement majeur, source de retombées économiques pour la ville et sa région, qui contribuera à renforcer plus encore la notoriété et l'attractivité touristique de Bordeaux.

Afin d'optimiser l'impact de cet évènement durant la manifestation et dans le temps, il convient de promouvoir notre destination auprès de clientèles étrangères ciblées et d'assurer aux visiteurs un accueil de grande qualité.

A ce titre, l'Office de Tourisme de Bordeaux propose de mener des actions promotionnelles spécifiques sur les marchés dont les équipes vont jouer à Bordeaux, de créer des produits de découverte adaptés aux attentes des supporters et accompagnateurs et d'implanter un pôle d'accueil et d'information sur le site qui sera dédié à l'évènementiel grand public.

Vous trouverez en annexe du présent rapport le détail du programme d'actions « Promotion et Accueil » lié à la Coupe du Monde dont le montant s'élève à 100 000 € ainsi qu'un projet de convention avec l'Office de Tourisme.

Le volet spécifique consacré à l'animation sera présenté lors d'une prochaine séance de notre Conseil Municipal.

Au Budget Primitif 2007, un montant de 100 000 euros a été voté pour cette opération.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention de partenariat liée à cette opération dont le projet est ci-annexé,
- à verser à l'Office de Tourisme de Bordeaux la somme de 100 000 € dont le montant sera imputé sur la fonction 9 – sous fonction 95 – nature 6574.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE MM DELAUX, BANNEL,, MMES WALRYCK, CAZALET, CARLE DE LA FAILLE, NABET

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 5 mars 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Charles BRON**

**BUDGET ACCUEIL ET PROMOTION  
COUPE DU MONDE DE RUGBY 2007**

<b>PROMOTION</b>	
<b>Irlande</b> Salon Holiday World (Dublin) Démarche Agents de Voyages, Tours Opérateurs Irlandais et la compagnie aérienne Aer Lingus	5 000 € 3 000 €
<b>Canada</b> Bourses France (Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver)	12 000 €
<b>ACCUEILS PRESSE</b>	
Accueils en amont et pendant l'évènement de journalistes des différents pays dont les équipes vont venir jouer à Bordeaux	8 000 €
<b>ACCUEILS DE PROFESSIONNELS</b>	
Accueils en amont et pendant la compétition de professionnels (Tours Opérateurs et Agents de Voyages) des différents pays dont les équipes vont venir jouer à Bordeaux	6 000 €
<b>ACCUEIL SUR L'ESPACE ANIMATIONS</b>	
Conception, réalisation, décoration et aménagement d'un espace couvert pour accueillir les supporters : mobilier, téléphone, fax, Internet, assurances, photocopieur, entretien, gardiennage, espace service (réservations de dernière minute : hôtels, trains, avions, locations de voiture, ventes visites ville et vignoble, etc.....)	44 000 €
<b>TENUE DU STAND</b>	
Embauche de 3 agents d'accueil qualifiés et multilingues pour un mois	9 000 €
<b>CREATION DE PRODUITS TOURISTIQUES</b>	
Elaboration de produits touristiques spécifiques destinés à faire découvrir Bordeaux et son prestigieux vignoble à nos visiteurs et ce, en partenariat avec les professionnels locaux (hôtels, restaurants, châteaux viti-vini, commerçants, etc. ...)	3 000 €
Edition de supports médias et papier pour en faire une bonne information et tirage en plus grand nombre de notre documentation d'accueil existante	10 000 €
<b>TOTAL EN € TTC</b>	<b>100 000 €</b>

**Coupe du Monde de Rugby 2007**  
**Volet Promotion et Accueil**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET**  
**L' OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX**

Entre la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du \_\_\_\_\_ et reçue à la Préfecture le \_\_\_\_\_,

Et l'Office de Tourisme de Bordeaux, 12 cours du XXX Juillet, 33080 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Monsieur Stéphane DELAUX, autorisé par délibération du conseil d'administration en date du 23 janvier 2007.

**- Expose -**

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

**Considérant**

Que l'Office de Tourisme de Bordeaux a notamment pour but de promouvoir la destination, d'informer et d'accueillir les visiteurs, ce qui présente un intérêt communal propre,

*Il a été convenu :*

**Article 1 – Activités et projets de l'association**

L'Office de Tourisme de Bordeaux propose de mener des actions spécifiques dans le cadre de la prochaine Coupe du Monde de Rugby qui se tiendra en 2007, notamment en termes de promotion, d'accueil et de conception de produits, selon le plan d'actions ci-après annexé.

**Article 2 – Mise à disposition des moyens**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Office de Tourisme de Bordeaux, dans les conditions figurant à l'article 3, une subvention de 100 000 € (cent mille euros) pour ces actions en faveur de la Coupe du Monde de Rugby 2007.

**Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide**

L'Office de Tourisme s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

la subvention sera utilisée pour la conduite de son plan d'actions détaillé en annexe,

L'association transmettra à la Ville de Bordeaux un bilan de son programme d'actions

Au regard du budget prévisionnel annexé, la subvention municipale s'élève à 100 000 euros.

**Article 4 – Mode de règlement**

La subvention de la Ville de Bordeaux, pour la réalisation des activités retenues, s'élève à 100 000 euros (cent mille euros).

Elle sera versée suivant le calendrier ci-après :

- 1<sup>er</sup> versement : 80 000 euros dès signature de la présente convention

- 2<sup>ème</sup> versement : 20 000 euros à l'issue de la manifestation, sur présentation du bilan définitif et détaillé des actions réalisées et au plus tard le 30 novembre 2007.

La subvention sera créditée au compte de l'Office de Tourisme de Bordeaux n° 10057 19011 00017670501 25 - établissement : C.I.C. Société Bordelaise – agence Bordeaux Chapeau Rouge.

### **Article 5 – Conditions générales**

L'Office de Tourisme de Bordeaux s'engage :

- 1 - à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2 - à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3 - à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration,
- 4 - à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5 - à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6 - à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.
- 7 - à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : «association soutenue par la Mairie de Bordeaux ».

### **Article 6 – Condition de renouvellement**

La présente convention est conclue pour l'année 2007. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

### **Article 7 – Condition de résiliation**

En cas de non respect par l'Office de Tourisme de Bordeaux de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Office de Tourisme de Bordeaux.

### **Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'Office de Tourisme de Bordeaux**

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient de tenir toute réunion utile à l'organisation et à l'évaluation de la manifestation à venir.

### **Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Office de Tourisme de Bordeaux.

**Article 10 – Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX, 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,  Jean Charles BRON Adjoint au Maire	Pour l'association OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX  Stéphan DELAUX Président
---	---